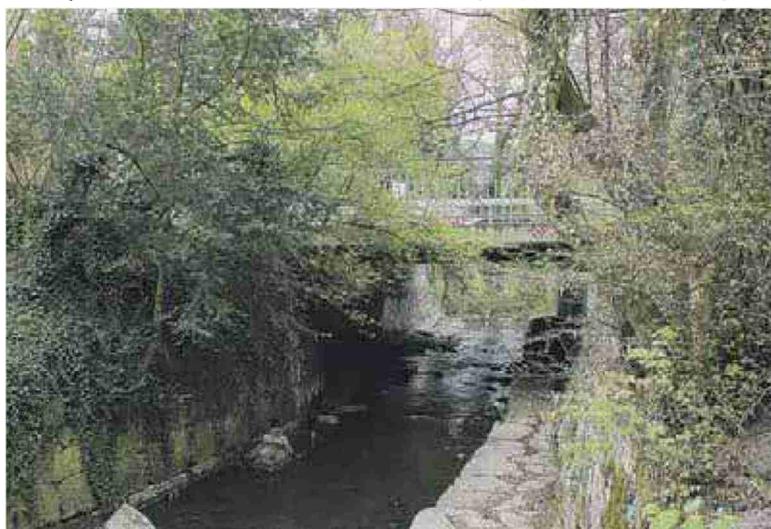




## Les frontières chénoises: tour d'horizon géographique, historique et politique

Un reportage de Gabriela Cabré et Lucie Hainaut

*Au Moyen-Age, nos ancêtres chénois découvraient un chêne situé aux bordures des pâturages de l'actuelle commune de Chêne-Bougeries, qu'ils identifiaient alors comme un point de repère et de rencontre. Bien des siècles plus tard, trois communes distinctes habitent ce territoire, gardant chacune sur leur armoirie des motifs rappelant cet arbre majestueux.*



Le pont du Vallon, situé sur la route de Malagnou, entre la route du Vallon et celle de Sous-Moulin, est l'unique point de rencontre des trois communes chénoises.

**LES FRONTIÈRES, CES SUBDIVISIONS** créées par les hommes, ont été mises en place pour des raisons politiques, religieuses ou économiques. Le territoire des Trois-Chêne a été progressivement aménagé, découpé, puis nommé. Nos frontières délimitent tout d'abord la limite entre la France et la Suisse, mais également les territoires des trois communes. Outre leur dimension géographique, elles ont également une dimension historique: on le sait, les frontières bougent au fil du temps, et celles des Trois-Chêne ne font pas exception.

Tour d'horizon des frontières chénoises

La délimitation entre la commune de Chêne-Bougeries et celles de Chêne-

Bourg et Thônex est marquée par une rivière: la Seymaz. Facilement identifiable et mémorable, cette frontière naturelle a un rôle de démarcation clair. La séparation entre Chêne-Bourg et Thônex est, elle, plus tardive, ce qui donne un caractère plus artificiel aux délimitations entre les deux communes. Ainsi, leurs frontières traversent parfois des bâtiments entiers, tels que Rolex ou encore le pôle médical de Belle-Idée. Plus curieux encore sont les chemins dont les maisons sont traversées par la frontière; on dîne à Thônex et on se couche à Chêne-Bourg. Le seul endroit des Trois-Chêne où les frontières se rejoignent est le Pont du Vallon; il s'agit de l'unique point de rencontre de nos trois communes.

Les frontières chénoises à travers le temps

On connaît la scission de Chêne-Thônex, qui mena à la création des communes de Thônex et Chêne-Bourg, en 1869. Plus ancienne encore est la séparation en deux du territoire de Chêne après la Réforme. De nouveaux découpages territoriaux apparaissent avec une partie bernoise et une autre genevoise qui deviendra réformée. Nous voyons-là les prémices des deux nouvelles communes distinctes "Chêne-Thônex" et "Les Bougeries". Après de nombreuses tergiversations, le territoire des Bougeries sera rattaché à Chêne-Thônex, alors nommé Chesne-Mont-Blanc. Mais cette cohabitation n'est pas acceptée du côté des Bougeries qui



réclame et obtient son indépendance en 1810. Pierre-André Rigaud mènera une négociation à Paris et déclarera que « la topographie, l'opposition des intérêts, et la disposition des charges et des droits entre les deux communes exigent qu'elles soient séparées comme elles l'avaient toujours été ». Les habitants étaient, selon lui, « dans un état de dissentiments » qui aurait pu alors nuire à « leur tranquillité réciproque »<sup>1</sup>.

Côté Chêne-Thônex, ce sont des divergences idéologiques, de même que des tensions incessantes qui poussent certains habitants du Bourg, Claude Peillonnet et Marc Hériquier en tête, à demander l'indépendance de Chêne-Bourg. En effet, Chêne étant sous-représentée au Conseil municipal, certains de ses habitants considèrent que leurs intérêts ne sont pas correctement défendus. On découvre la conclusion suivante, dans un document rédigé par les séparatistes durant l'été 1868: « Il y a dans notre commune deux courants d'idées diamétralement opposés. Le bourg de Chêne tend constam-

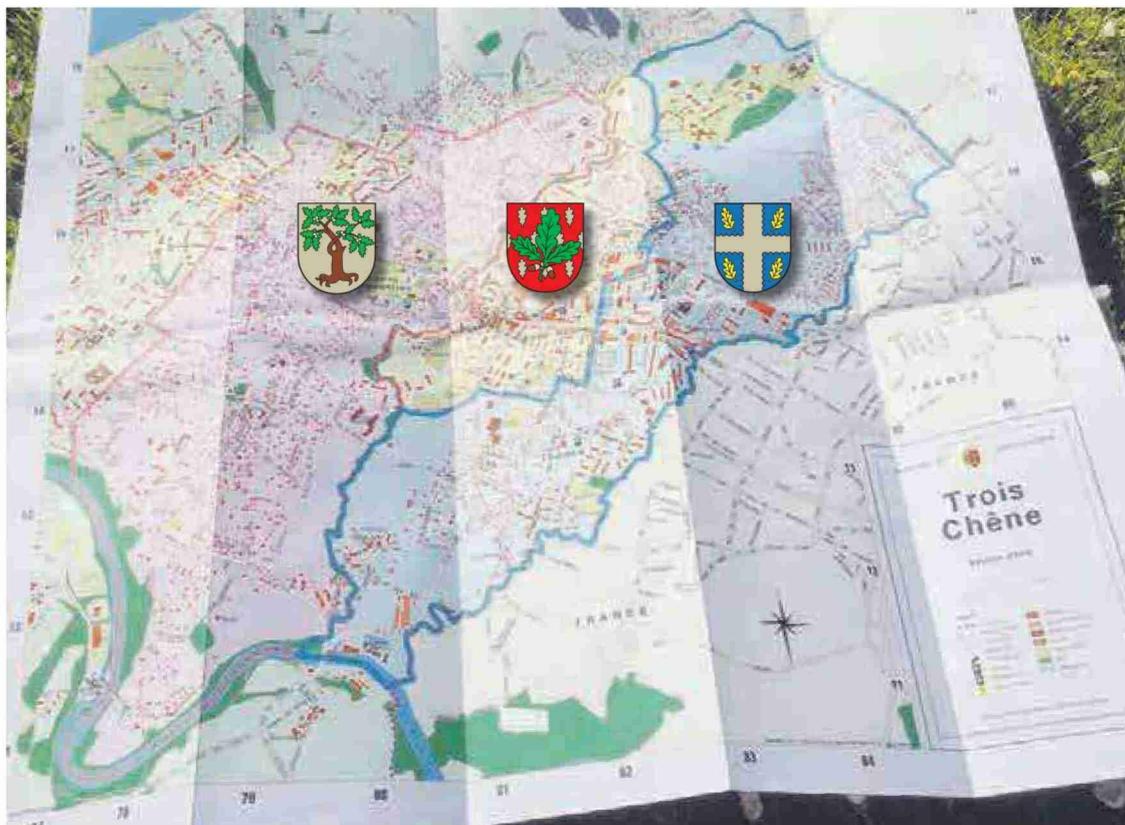
ment à développer son commerce et son industrie. Dans ce noble but il cherche la diffusion des lumières par l'instruction et la démocratie. Les hameaux coalisés de Villette, Fossaz (sic) et Thônex étant exclusivement agricoles, éprouvent peu ce besoin d'instruction (...) chez eux l'esprit de progrès est non seulement lent, mais inconnu, et ils sont fâcheusement encore imprégnés de l'esprit féodal »<sup>2</sup>. Ce sera finalement le Conseil d'Etat qui tranchera « en faveur d'un divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur absolue » en février 1869. Ainsi, il a bien existé une identité communale, une mémoire et des intérêts distincts qui ont façonné les frontières chénoises telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Des attaches communales au-dessus des frontières Pour beaucoup de nos élus, le caractère tangible ou non de nos frontières n'influe pas sur les attaches locales et communales des habitants des Trois-Chêne. Chaque commune aurait sa propre identité partagée par tous ses habitants. De fait, les trois

communes présentent des réalités économiques très différentes. Alors que Chêne-Bougeries est composée d'une population « bien à l'aise », avec des zones villas qui occupent 70% de son territoire, sa voisine, la commune de Chêne-Bourg, est une des communes les plus urbanisées du canton avec un territoire dense. Nous pourrions considérer que la fusion des communes, avec un territoire dense d'une part, et un territoire plutôt clairsemé de l'autre, permettrait à Chêne-Bougeries de garder son patrimoine, puisque les quotas imposés par la Confédération en terme de logements seraient ainsi respectés. Mais il semblerait que les mentalités chénoises restent attachées à leurs identités propres. Pour certains élus, cette question d'identité locale est plus nuancée: ils se demandent si la majorité des habitants a un réel sentiment d'appartenance communale. Pour d'autres, ce sentiment serait plus fort chez les communiers d'un certain âge qui vivaient alors dans



Pont dans le Vieux-Chêne, marquant la frontière entre Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries.



des communes chénoises moins interconnectées qu'aujourd'hui. Les générations plus jeunes vivent dans une région où les frontières physiques ont tendance à s'effacer. Les jeunes ont des amis dans les trois communes, ils vont dans les autres centres de loisirs et se retrouvent au café du Grand Chêne, par exemple. Pour Madame la Maire de Chêne-Bougeries, Marion Garcia Bedetti, « avec le mélange des populations, c'est-à-dire l'immigration, nous ne pouvons pas vraiment parler d'identité, mais certainement de caractéristiques de notre commune ».

#### Différences et synergies dans les Trois-Chêne

Pierre Debarge, Conseiller administratif à Chêne-Bourg en charge de l'Aménagement du territoire, consi-

dère, tout comme Mme Garcia Bedetti, que chaque commune a ses caractéristiques et ses besoins propres. Il voit une incompatibilité entre les communes de par les différences entre les populations. Il souligne que ces différences sont corroborées par le centime additionnel: ce dernier s'élève à 34 à Chêne-Bougeries, 44 à Thônex et 46 à Chêne-Bourg, car il s'agit d'une commune moins aisée. Selon M. Debarge, on ressent ces différences au niveau social, ce qui implique qu'on ne puisse pas parler d'une entité chénoise. Pascal Uehlinger souligne également que Thônex devient une ville avec un fonctionnement urbain, et n'a donc plus les mêmes problématiques que les autres communes. Il note donc que « les fonctionnements (ndlr: des communes) sont trop différents », et qu'une fu-

sion n'est pas envisageable. Il admet tout de même qu'il existe des synergies et des problématiques communes, qui sont discutées lors de réunions régulières des "3x3 CA" qui rassemblent les trois magistrats des communes des Trois-Chêne et les secrétaires-généraux. MM. Debarge et Uehlinger considèrent tous deux que le principal élément intercommunal de taille qui soit une réussite est le Centre Sportif de Sous-Moulin. Les deux hommes reconnaissent encore quelques infrastructures communes de moindre envergure, tels que le Centre d'Action Sociale (CAS), Action Trois-Chêne pour l'Emploi et 3-Chêne Culture.

Existerait-il, toutefois, un lien fort qui subsisterait entre les communes de Thônex et Chêne-Bourg, au vu de leur séparation tardive? On pourrait



en effet considérer qu'il existe une continuité entre celles-ci. Par ailleurs, le nombre de structures chénoises pourrait être considéré comme une preuve de l'identité commune du territoire des Trois-Chêne. Outre le Centre sportif et les autres infrastructures précédemment citées, il existe le journal *Le Chenois* et l'Orchestre des 3-Chêne. Bien plus modestes, mais avec un catalogue étoffé de publications sur les Trois-Chêne à leur actif, on peut également mentionner les Editions chénoises. On pourrait dès lors considérer qu'une fusion occasionnerait des avantages tant pour la culture, afin de lui allouer plus de moyens, que pour le social, avec un réseau qui rendrait l'aide sociale plus forte, ou encore pour les services publics.

#### Une administration au lieu de trois ?

Ces organisations et infrastructures communes seraient alors chapeautées par une administration unique. La démultiplication des tâches administratives implique, pour certains, des coûts importants. Avec trois communes distinctes, l'on se prive de forces que l'on pourrait mettre en commun. Mutualiser certaines ressources ou services assurerait ainsi un développement cohérent et harmonieux pour la région, avec des économies considérables. Par ailleurs, cette mutualisation permettrait de donner un poids plus conséquent à nos autorités sur le plan cantonal. Pierre Debarge admet que cela pourrait alléger le nombre de conseillers administratifs sur tout le canton, qui compte aujourd'hui 45 communes. Toutefois, il tempore: « une commune chénoise de près de 35'000 habitants, c'est lourd à gérer ». Pascal

Uehlinger pense aussi qu'une grande commune est plus difficile à administrer. Il souligne que sur le canton de Genève, la tendance est à la multiplication des communes et qu'il est préférable d'avoir plusieurs petites entités. Mais le problème qui se pose surtout pour la Maire de Chêne-Bougeries serait la perte d'une administration de proximité qui aurait des conséquences dommageables pour tout le monde. Il existe dans nos communes la possibilité pour nos élus de connaître les citoyens, ainsi que les problématiques qui leur tiennent à cœur. « Malgré la densification que le canton nous impose, j'espère pouvoir garder ce contact », nous avoue-t-elle. Il faudrait ainsi veiller à ne pas mettre en péril une certaine proximité et familiarité des institutions et services avec la population. Pascal Uehlinger conclut en nous rappelant que, « historiquement, il y a eu une séparation et elle a lieu d'être ».

Ainsi, qu'elles soient identitaires, historiques, religieuses, naturelles, artificielles, ou encore politiques, les frontières ont été et restent un phénomène complexe. Elles se modifient au gré de l'histoire des hommes, et en sont un reflet intéressant. Mais peu importe les frontières dans les Trois-Chêne, puisque les Chénois savent se retrouver et échanger. Le meilleur exemple? Certainement la Fête Nationale, célébrée tour à tour sur chacune des trois communes chénoises. 🌸

<sup>1</sup> Brunier, Isabelle [et al.], Chêne-Bougeries des origines à nos jours, *Chêne-Bougeries*, 2003.

<sup>2</sup> Marcacci, Marco, Chronique d'un divorce annoncé. In: Thônex: Une commune, une histoire. Slatkine, Genève, 2010, pp. 119-133.

N.B.: La réalisation de cette enquête se base entre autres sur des témoignages d'élus, de responsables d'associations et de citoyens chénois que nous remercions vivement pour leur disponibilité et leur intérêt. Les ouvrages historiques publiés par les communes des Trois-Chêne ont également été une source précieuse de renseignements.



## Les frontières, un phénomène complexe

Les conceptions premières qui nous viennent à l'esprit lorsqu'on parle de "frontières" sont celles de "délimitation", de "démarcation", ou encore, de "ligne physique", comme si la terre nous était apparue avec des traits marqués au sol, nous permettant de distinguer un territoire d'un autre. Mais la réalité de la notion de "frontière" est plus complexe et il nous est très difficile de la définir précisément. De fait, le phénomène des frontières n'a pas la même essence par tous les lieux et tous les temps. Le concept de "frontière", tel que nous le comprenons communément aujourd'hui, apparaît avec l'avènement de l'Etat moderne et s'est renforcé, plus tard, avec l'émergence de l'Etat-nation. Dès lors, elles permettent de produire une démarcation entre des entités perçues comme homogènes, avec un ordre politique et juridique propres. L'idée de "frontière" se concentre alors sur l'affirmation d'un projet politique qui se distingue de celui de ses voisins, sur un territoire circonscrit. On constate toutefois, dans nos espaces actuels, une multiplication et sophistication des réseaux qui tendent à questionner la notion de frontières.

G.C. et L.H.